

Le Compte professionnel de prévention pour les salariés



À savoir : le compte est plafonné à 100 points pour l'ensemble de la carrière d'un salarié.
Cas particulier : pour les salariés nés avant le 1^{er} juillet 1956, les points acquis sont doublés.

3 J'utilise mes points pour réduire mon exposition

Je finance une formation professionnelle pour me réorienter vers un métier moins ou pas exposé

1 point = 375 euros d'abondement du compte personnel de formation

Je finance mon passage à temps partiel sans perte de salaire

Exemple : 10 points = réduction de 50% de mon temps de travail pendant 90 jours sans perte de salaire

J'anticipe mon départ à la retraite

10 points = 1 trimestre de majoration de ma durée d'assurance (maximum de 8 trimestres, soit 2 ans d'anticipation)

À savoir : les 20 premiers points acquis sont réservés à la formation.

Cas particulier : pour les salariés nés entre 1960 et 1962, seuls 10 points sont réservés à la formation professionnelle et pour les salariés nés avant 1960, aucun point n'est réservé.

4 Je m'informe et effectue mes démarches

Je m'informe sur

compteprofessionnelprevention.fr

ou en composant le :

3682 Service gratuit + prix appel

pour créer dès à présent mon espace personnel, je me connecte sur :

compteprofessionnelprevention.fr/espacesalarie

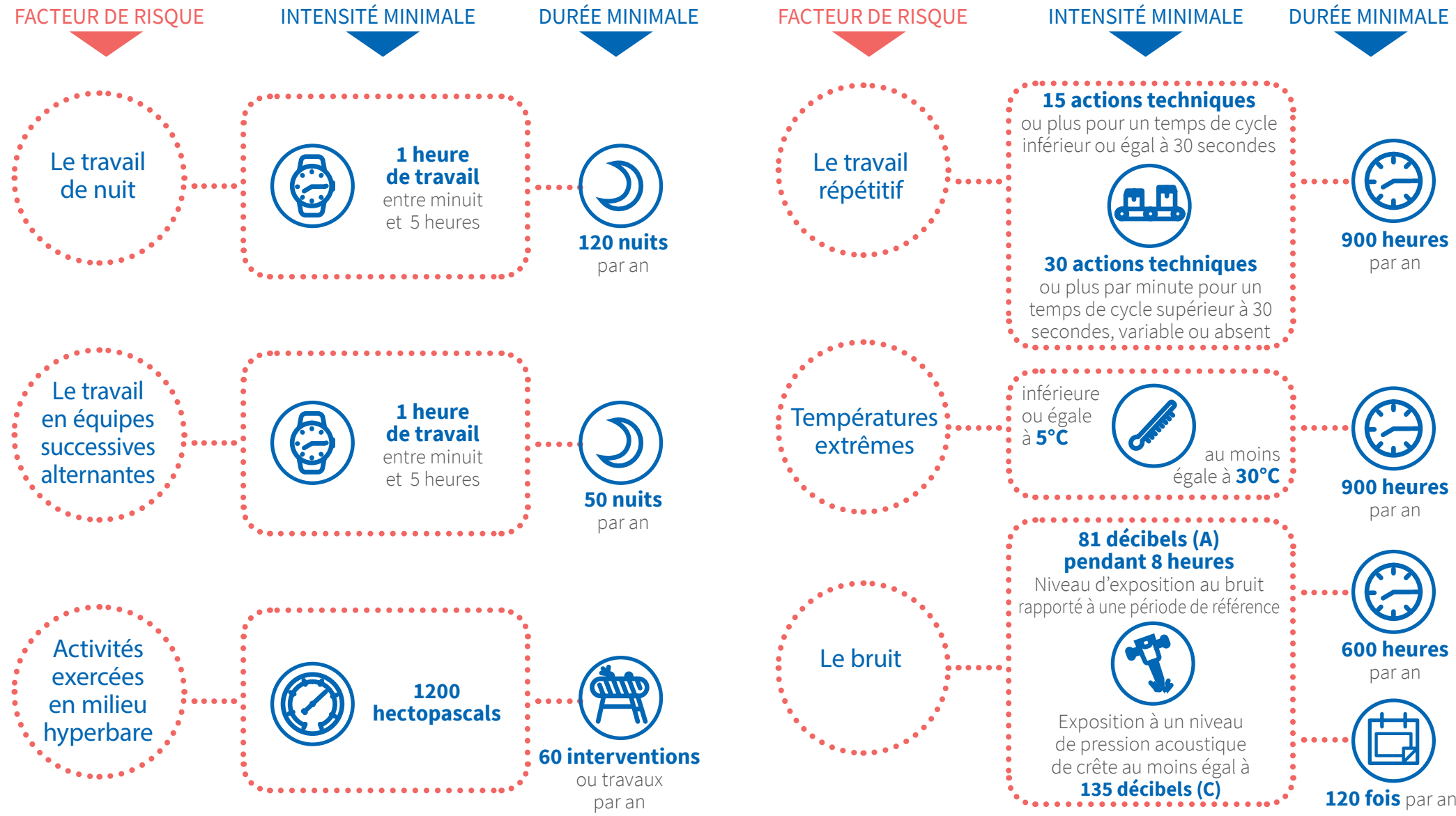
Je dialogue avec mon employeur



Compte professionnel de prévention

Comprendre mes droits en tant que salarié

Les facteurs de risques professionnels



Les nuits réalisées au titre du travail en équipes successives alternantes ne peuvent être prises en compte au titre du travail de nuit.

La température s'entend des températures liées à l'exercice de l'activité elle-même : ainsi les températures extérieures ne sont pas prises en considération.

Pour toute question concernant le C2P :
Je consulte le site compteprofessionnelprevention.fr

Je compose le

3682 Service gratuit + prix appel

Pour suivre mes démarches et poser mes questions, j'utilise mon espace personnel accessible à l'adresse suivante :
compteprofessionnelprevention.fr/espacesalarie